

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 19 septembre 2016  
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 septembre 2016 sur convocation  
Adressée par le Président le 12 septembre 2016.

**Étaient présents:** Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Nicole LIGNEL (adjointe suppléante), Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Geneviève GABRIEL, Nathalie CALMES-CARDOSO. Messieurs Gérard DOUVIER, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER Régis SIMONI, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

**Avaient donné procuration :** Mesdames Laurence JOST (proc à Jean Louis BATT), Sabine KAEUFLING (proc à Alain HUBER), Edwige TOMAZ (Proc à Alain FERRY). Messieurs Guy HAZEMANN (Proc à Nicole LIGNEL), Pierre MATHIOT (proc à Christiane CUNY), Denis BETSCH (Proc à Jean Bernard PANNEKOECKE), Patrick BEIN (Proc à Patricia CASNER), Marc GIROLD (Proc à Vincent FELDER), Frédéric BIERRY (Proc à Laurent BERTRAND).

**Excusé :** Messieurs André WOOCK, Michel AUBRY.

**Suppléants :** Mesdames Véronique SLIPKO, Andrée PHILBERT, Francine MICHEL. Messieurs Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Raymond GRANDGEORGE, Léon KRIEGUER, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Frédérique MOZZICONACCI, Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Laurent KRACKENBERGER, Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2016,
- 2) Décisions du Bureau du 05 septembre 2016,
- 3) Communications,
- 4) Présentation de l'Établissement Public Foncier par Benoit Gaugler, Directeur,
- 5) Gestion du personnel : convention avec le centre de gestion
- 6) Equipement Nautique : approbation des marchés,
- 7) Promotion Touristique : réalisation d'un stand d'exposition itinérant,
- 8) Environnement : Exposition ornithologique,
- 9) Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- 10) Multi accueil de Saulxures : achat de matériel,
- 11) Fonds de Solidarité : commune de Waldersbach,
- 12) Communes de Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche, Urmatt et Wisches : réalisation d'un Pumptrack : demande de subvention
- 13) Demandes de subventions

- a. Twirling Club de la Vallée de la Bruche,
  - b. Tagada Girls,
  - c. La Fraternelle Saâloise,
  - d. Association Mutuelle pour la race bovine du Ban de la Roche,
- 14) Décision Modificative n°3 au Budget Principal de la CcVB
- 15) Divers.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2016,**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 18 juillet 2016 est approuvé, à l'unanimité.

**2) DECISIONS DU BUREAU DU 05 SEPTEMBRE 2016,**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)  
: VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de 1 802.59 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)  
: PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de 187.08 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **7 259.92 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 691.37 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4 929.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **32 625.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

### **ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014, Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise CAPREAL l'achat de tables pour la Salle Polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 4 554.00 € HT.
- L'entreprise VALPRO METAL pour des travaux de remplacement d'une vitre, d'un grillage et d'un grand poteau au Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à 670.00 € HT
- L'entreprise VALPRO METAL pour des travaux sur des portes, de fourniture et pose de grilles à la Salle Polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 740.00 € HT
- L'entreprise VALPRO METAL pour des travaux de mise en place d'une grille de protection au garage de la Communauté de communes à Schirmeck pour un montant évalué à 430.00 € HT
- L'entreprise SATD pour des travaux sur un but de hand-ball et des cercles de basket-ball au Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à 310.00 € HT
- L'entreprise SATD pour des travaux de réparation des pare-ballons au Terrain de football à Schirmeck pour un montant évalué à 1 382.00 € HT
- L'entreprise SATD pour des travaux de dépose des agrès sportifs et des pare-ballons au Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à 3 815.60 € HT.

### **ENTRETIEN DES BATIMENTS MUSEE OBERLIN,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014, Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise Denis KERN des travaux de peinture au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 3 544.00 € HT.
- L'entreprise FRIEDEL des travaux de restauration de lame de parquet et de la porte d'entrée au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 2 797.20 € HT.
- L'entreprise FRIEDEL des travaux sur le mobilier « Silhouettes » au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 2 284.88 € HT.
- L'entreprise FRIEDEL des travaux sur le meuble « bibliothèque école » au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 3 033.90 € HT.
- La société « Dans les Villes » la conception de la signalétique sécurité au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 2 700.00 € HT.
- L'entreprise Série-K la réalisation de la signalétique sécurité au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 4 654.20 € HT.
- L'entreprise ECS Résadia la mise en place d'une solution de téléphonie au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 3 230.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

2016-078

**ATELIER RELAIS WISCHES : AVENANT N°2 EN MOINS VALUE AU LOT 4 CARRELAGE,**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

**Avenant n°2 en moins value au Lot 4 : Dallage** - attribué à l'entreprise TWINTEC à ALTORF  
pour un montant HT de 932.40 €

**AIDE AU DEBOISEMENT – DIVERS PROPRIETAIRES**

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de 1 319.40 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574

**ECHANGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE-PARC NATUREL DU MORVAN ET LE GRAND SITE DE FRANCE DE BIBRACTE DES 7,8 ET 9 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Président présente au bureau le programme de cet échange. Une délégation de 12 personnes y participe.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la composition de cette délégation

GRANDADAM	Pierre	Plaine	Maire	pdt CCVB
VOGEL	Jean	Saales	Maire	délégué CCVB
WOOCK	Francois	Natzwiller	Adjoint et président AFP Natzwiller	
REMY	Jean Joseph	Natzwiller	Conseiller Municipal - Vice pdt AFP Natzwiller	
MICHEL	Jacques	Wildersbach	Conseiller Municipal - pdt AFP Wildersbach	
DANANCHER	Jean Pierre	Barembach	pdt AFP Barembach - Membre du CA de l'Office de tourisme	

REMY	Prescillia	adar de la Montagne	Conseillère spécialisée Montagne Chambre d'agriculture d'Alsace	
LAUMOND	Jean Sébastien	CCVB	Chargé mission Paysage - Environnement	ADL
KWIATKOWSKI	Martine	Lutzelhouse	Adjointe - Membre du CA de l'Office de tourisme	déléguée
OSTERTAG	Anne Catherine	CCVB - OTVB	Agent de développement CCVB - Directrice de l'OTHVB	ADL
REMY	Philippe	Grandfontaine	Maire	délégué CCVB
BETSCH	Denis	La Broque	Conseiller Municipal	délégué CCVB

### **ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : ATTRIBUTION DES MARCHES**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 juillet 2016,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 septembre 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les marchés suivants :

**Lot 1 : Voirie Assainissement** - attribué à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM pour un montant HT de 230 516.14 €

**Lot 2 : Alimentation en eau potable** - attribué à l'entreprise DOUVIER à RUSS pour un montant HT de 9 578.70 €

**Lot 3 : Eclairage public – Génie civil- Desserte Téléphonique** – attribué à l'entreprise SOBECA à IMBSHEIM pour un montant HT de 27 105.71 €,

### **ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR L'INSTALLATION WIETRICH**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les bon de commande et facture relatifs aux travaux d'extension du réseau électrique pour l'installation de la société Wietrich. Le montant des travaux est évalué à la somme de 16 067.63 € HT.

### **FERME DU BAMBOIS : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE**

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau l'état d'avancement du programme de reconstruction de la Ferme du Bambois,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** l'avant-projet détaillé et le programme de travaux présentés pour un montant HT de 385 804.00 €,

CR CC du 19 SEPTEMBRE 2016.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

### 3) COMMUNICATIONS.

#### PERSONNEL :

**Joelle Tounounti** est absente depuis fin mai et son retour n'est pas envisagé avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Un recrutement a été fait par le Centre de Gestion en intérim et Léa Muller est à la CcVB depuis le 29 août 2016. Une délibération est soumise au conseil de communauté du 18 septembre 2016 pour signer la convention d'intérim avec le Centre de Gestion.

**Antoine Matter** quittera la CcVB au 30 septembre 2016 pour rejoindre la ville de Strasbourg.

#### CONSEIL DE COMMUNAUTE :

Conseil de communauté de novembre 2016 : sera déplacé du lundi 21 au mardi 22 novembre à 20 heures

Arrêté Préfectoral portant dissolution du Syndicat Mixte pour la construction et la gestion du Centre de Secours d'Urmatt. Répartition de la Trésorerie : 6 639.32 € pour la CcVB sur un total de 12 471.06 €.

Nouvelle direction au collège Frison Roche : mesdames Gabrielle KERAMPRAN, principale et Catherine ROBLOT.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CcVB : toutes les communes ont délibéré. Nous attendons l'arrêté préfectoral.

Par contre, nous n'avons pas prévu dans nos statuts la compétence « aires d'accueil des gens du voyage », or le principe de transfert de la compétence s'appliquera automatiquement en l'absence d'aire communale ou de commune concernée par le schéma (minimum 5000 habitants cf loi de 2000).

Ce qui veut dire que si nous n'avons plus d'autres modifications de nos statuts d'ici le 30 juin 2017, le préfet constatera par arrêté cette compétence.

STEINHEIL : nous avons l'autorisation de rejet des eaux du bassin de stockage. Nous avons le plan des emprises publiques nécessaires au calcul du FCTVA. Ce plan sera envoyé aux délégués.

RISQUES PSYCHO SOCIAUX : Les communes et la CcVB ont décidé de travailler avec le Centre de Gestion pour cette question. Cependant pour pouvoir participer à l'appel d'offres du Centre de gestion, il faut désigner un assistant de prévention et le former (5 jours). Cet assistant peut être mutualisé...

#### GUIDE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Ce guide est mis en ligne sur les sites de l'OTVB et de la CcVB.

#### INAUGURATIONS

L'inauguration de l'atelier relais Delabli s'est déroulée ce vendredi 16 septembre et l'inauguration de l'accueil de jour itinérant s'est déroulée ce lundi 19 septembre à 15H30,

Sentier du DONON : l'inauguration se tiendra le mardi 20 septembre à 16h45. Rendez vous sur le parking de l'ancienne maison forestière au Donon

Borne Sources de la Bruche : Elle sera inaugurée le 1<sup>er</sup> octobre à 10 heures.

Fête de la Montagne à Plaine : elle sera inaugurée le 02 10 à 11 heures et la remise des prix du concours Prairies fleuries se tiendra à 14h30.

### CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE (FAC D'AMENAGEMENT)

Après avoir travaillé sur les diagnostics, les étudiants du M2 Aménagement vont travailler sur des projets : Le travail sera présenté aux élus en janvier 2017 .

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Pôle Emploi transférera ses activités à la Maison de la Vallée à compter du 2 novembre 2016.  
Permanence du sous préfet

### VISITE DELEGATION MAIRES DU CAMEROUN

4 maires du Cameroun seront en visite dans la vallée de la Bruche du 27 au 30 septembre. La communauté de communes de la Vallée de la Bruche prendra en charge les frais d'hébergement.

- 4) PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PAR BENOIT GAUGLER, DIRECTEUR,
- 5) GESTION DU PERSONNEL : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents communautaires, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire appel, en tant que de besoin, au service de missions temporaires du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

**DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

- 6) EQUIPEMENT NAUTIQUE : APPROBATION DES MARCHES,

**VU** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 septembre 2016,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, par deux abstentions et 43 voix pour,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les marchés suivants :

**Lot 1 : Terrassement – Fondations – Gros-Œuvre – Infructueux**  
CR CC du 19 SEPTEMBRE 2016.



**Lot 2 : Charpente Bois Lamelle Colle – Infructueux**

**Lot 3 : Couverture - Etanchéité** – attribué à l'entreprise SMAC à STRASBOURG pour un montant HT de **386 255.85 €**,

**Lot 4 : Bardage - Vêture** – attribué à l'entreprise SCHOENENBERGER à COLMAR pour un montant HT de **161 545.12 €**,

**Lot 5 : Menuiseries extérieures et intérieures aluminium – Signalétique** – Infructueux

**Lot 6 : Métallerie** – attribué à l'entreprise SCHMITT FRIDOLIN à MOLSHEIM pour un montant HT de **93 253.16 €**,

**Lot 7 : Agencements intérieur bois** – attribué à l'entreprise HUNSINGER à WEISLINGEN pour un montant HT de **49 201.48 €**,

**Lot 8 : Etanchéité liquide - Revêtements de sols et muraux carrelés** – Infructueux

**Lot 9 : Peinture - Plafonds suspendus - Correction acoustique** – Infructueux

**Lot 10 : Equipements de vestiaires - Cabines - Casiers** – attribué à l'entreprise SUFFIXE à RIOZ pour un montant HT de **117 582.63 €**,

**Lot 11 : Equipements de piscine** – Infructueux

**Lot 12 : Pentagliss** – Infructueux

**Lot 13 : Saunas** – attribué à l'entreprise MOUGEL à LA BRESSE pour un montant HT de **14 492.00 €**,

**Lot 14 : Traitement d'eau - Animations aquatiques** – attribué à l'entreprise TECH'O FLUIDES à PULNOY pour un montant HT de **548 000,00 €**,

**Lot 15 : Traitement d'air – Chauffage – Plomberie - Sanitaires** – Infructueux

**Lot 16 : Electricité courants forts et faibles – Gestion informatique – Contrôle d'accès** – Infructueux

**Lot 17 : VRD – Espaces verts** – attribué à l'entreprise COLAS à OSTWALD pour un montant HT de **996 949,04 €**.

**7) PROMOTION TOURISTIQUE : REALISATION D'UN STAND D'EXPOSITION ITINERANT,**

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les délégués au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'un stand d'exposition itinérant. Dans le cadre du contrat de territoire, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche dispose d'une enveloppe de 12 000.00 € représentant 40% de la dépense subventionnable. Pour réaliser ce stand d'exposition itinérant, il est proposé de confier la conception de modules, meubles de présentation et de rangement au cabinet Muni&co, architecte d'intérieur scénographe pour un montant évalué à 4 500.00 € HT et la conception graphique de communication à Marie Fabre pour un montant d'environ 1 200.00 €. La réalisation du mobilier est évaluée à 22 000.00 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour en préciser les modalités de réalisation.

CR CC du 19 SEPTEMBRE 2016.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement.

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites en Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2016.

#### 8) ENVIRONNEMENT : EXPOSITION ORNITHOLOGIQUE

Adrien Boillot, stagiaire à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a réalisé un travail visant à caractériser les valeurs « paysagères » et « biodiversité » des prairies de la Vallée de la Bruche.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de faire réaliser deux panneaux d'information sur « Prairies et Ornithologie », pour un coût évalué à 1 132.00 € HT.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire réaliser ces panneaux.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement.

#### 9) COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par délibération du 21 décembre 2015, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2016.

Par courrier du 29 avril 2016, la Direction Générale des Finances Publiques demande à Monsieur le Président de la Communauté de communes d'installer, conformément aux dispositions de l'article 1650 A du Code général des Impôts, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission se substitue à la Commission communale des Impôts Directs de chaque commune membre de la Communauté de communes en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels (ARTICLES 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts)

La CIID comprend, outre le Président de la Communauté de communes, qui en assure la présidence, dix commissaires (article 1650 A du CGI).

Les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose Les personnes suivantes pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

CATEGORIE	COMMUNE	TITULAIRE	COMMUNE	SUPPLEANT
Fiscalité Professionnelle Unique	BAREMBACH	Pascale HANTSCH	RUSS	Marc GIROLD
Fiscalité Professionnelle Unique	LA BROQUE	Bruno COLIN	SAALES	Brigitte HUNG
Fiscalité Professionnelle Unique			SCHIRMECK	Guy SCHMIDT
Fiscalité Professionnelle Unique	LUTZELHOUSE	Patrice SOUDRE	URMATT	Jean-Hubert GABRIEL
Fiscalité Professionnelle Unique	PLAINE	Gaël OUDIN	WISCHES	Caroline VANDEPUTTE
Fiscalité Professionnelle Unique	ROTHAU	Jean-Michel FRENE		Jean-Marie WEISGERBER
Non résident dans l'EPCI	SCHIRMECK	Laurent HEILIGENSTEIN	LA BROQUE	Kathy BRODMANN

CR CC du 19 SEPTEMBRE 2016.

Non résident dans l'EPCI	WISCHES	Carlos LEITAO	LUTZELHOUSE	Prosper MORITZ
Foncier Bâti	LA BROQUE	Pascale MATHIOT	PLAINE	Laurent LANDAIS
Foncier Bâti	ROTHAU	Jean DUBOIS	RUSS	Maurice CHARTON
Foncier Bâti	NATZWILLER	Thierry MOUTARDE	URMATT	Nadine MORIN
Foncier Bâti	RANRUPT	Thierry SIEFFER	SCHIRMECK	Jacques RUCH
Foncier Bâti	SOLBACH	Yves MATTERN	WISCHES	Jean-Luc POIREL
Foncier non bâti	BELMONT	René PETIT	BLANCHERUPT	Myriam SCHEIDECKER
Foncier non bâti	BOURG BRUCHE	André HAESSIG	COLROY LA ROCHE	Emile FLUCK
Foncier non bâti	MUHLBACH S/ BRUCHE	Jean-Marie GROSS	SAULXURES	Gérard BOULANGER
Foncier non bâti	WILDERSBACH	Damien MALAISE		
Taxe d'Habitation	GRANDFONTAINE	Patrice CANAL	ROTHAU	Claire BECKER
Taxe d'Habitation	LUTZELHOUSE	Sarah PFLAUM	ST BLAISE LA ROCHE	Patrick DESAGA
Taxe d'Habitation	NEUVILLER LA ROCHE	Bernard OFFENBOURGER	WALDERSBACH	Pierre REYMANN
Taxe d'Habitation	BELLEFOSSE	Alain TRITSCHLER	FOUDAY	François KOENIGUER
		<b>20</b>		<b>20</b>

#### 10) MULTI ACCUEIL DE SAULXURES : ACHAT DE MATERIEL

Le multi accueil de la Gaminerie à Saulxures ouvrira ses portes à l'automne 2016.

**VU** l'article 5.1 des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche « Actions en faveur de la petite enfance » : Détermination et conduite d'une politique intercommunale en matière de petite enfance (0-6 ans) en gestion directe ou en établissant des partenariats globaux et contractuels pour l'assistance et l'animation des structures locales, telles que relais AMAT et multi accueils afin de répondre aux besoins des parents en matière de garde, d'activités de loisirs et d'animation.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la Communauté de communes de prendre en charge le mobilier nécessaire à la gestion de ce service,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de prendre en charge le coût non subventionné d'acquisition de mobilier. La commune de Saulxures, maître d'ouvrage de l'opération, achètera le mobilier. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche reversera à la commune de Saulxures, sa participation, évaluée à la somme de 30 000.00 €.

#### 11) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE WALDERSBACH

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** la demande de la commune de Waldersbach,

Monsieur le Maire de la commune de Waldersbach ne prend pas part au vote de la présente délibération

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2016 :

- **Réhabilitation du logement de la Mairie par la commune de Waldersbach.** Par délibération en date du 14 juin 2016, Monsieur le Maire sollicite une aide de **11 000.00 €** sur un montant total de **22 000.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Waldersbach apporte les **11 000.00 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2016.

#### **12) COMMUNES DE LUTELHOUSE, MUHLBACH SUR BRUCHE, URMATT ET WISCHES : REALISATION D'UN PUMPTRACK : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet porté par les communes de Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche, Urmatt et Wisches de création d'un espace ludique de pratique du VTT et du BMX . Cet équipement sera réalisé sur le ban communal de Muhlbach sur Bruche qui en assurera la maîtrise d'ouvrage, sur le site de l'ancien terrain de football, à proximité de la salle des Fêtes. Les communes de Lutzelhouse, Urmatt et Wisches apporteront leur concours financier à ce projet. Le coût de l'investissement est évalué à 76 250.00 € HT. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de 15 000.00 €.

**CONSIDERANT** que cet équipement s'inscrit dans une démarche innovante de mutualisation entre quatre communes représentant plus de 6100 habitants,

**CONSIDERANT** que cet équipement s'adresse en priorité aux jeunes,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de soutenir la réalisation de se projet et de verser à la commune de Muhlbach sur Bruche, une subvention d'un montant de 15 000.00 €.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de cette subvention.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites en Décision Modificative n°3 sur le compte 204141 du Budget Primitif 2016.

#### **13) DEMANDE DE SUBVENTIONS**

##### **A) DEMANDE DE SUBVENTION : TWIRLING CLUB DE LA VALLEE DE LA BRUCHE,**

Le twirling club de Schirmeck a, suite aux championnats de France de Vichy, qualifié un duo et un solo pour les championnats d'Europe en Angleterre à l'automne. Les frais de déplacement s'élèvent à 1 500.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **500.00 €**

CR CC du 19 SEPTEMBRE 2016.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2016.

**B) DEMANDE DE SUBVENTION : TAGADA GIRLS,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Twirling club les tagadagirls de Lutzelhouse. Une jeune fille est sélectionnée pour participer aux championnats d'Europe Majorettes du 7 au 9 octobre 2016 en Angleterre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **300.00 €**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2016.

**C) DEMANDE DE SUBVENTION : LA FRATERNELLE SAALOISE,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la société de tir de la Fraternelle Saaloise. Plusieurs jeunes ont été sélectionnés pour participer aux Championnats des écoles de tir qui se sont déroulés ou se dérouleront à Tarbes, Volmerange les Mines et Montbéliard.

Le coût des déplacements est de **1 490.57 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500,00 €**,

**REAFFIRME** que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au Championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2016.

**D) DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION MUTUELLE POUR LA RACE BOVINE DU BAN DE LA ROCHE**

L'Association Mutuelle pour la Race Bovine du Ban de la Roche a été créée le 15 septembre 1846, entre les cinq villages de Bellefosse, Belmont, Fouday, Solbach et Waldersbach. Depuis 170 ans, en contrepartie d'une cotisation, cette mutuelle indemnise les assurés en cas de perte d'une vache. L'association comptait plus de 302 sociétaires, il y a 120 ans. En 2016, les sociétaires sont au nombre de 12 et on compte 110 bovins assurés.

La pérennité de l'association se trouve dans le maintien de l'esprit de solidarité, mais aussi le maintien des traditions sociales et d'entraide du Ban de la Roche. La présence des petits éleveurs est indispensable à l'entretien du paysage.

Mesdames Nicole Lignel, Alice Morel et Messieurs Maurice Guidat, Ervain Loux et Pierre Reymann, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser à l'Association Mutuelle pour la Race Bovine du Ban de la Roche une subvention exceptionnelle d'un montant de **800.00 €**.

**14) DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVB**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédit ci après :

CR CC du 19 SEPTEMBRE 2016.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	300 000,00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	-120 000,00 €	
R-74741 : Communes membres du GFP		60 000,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers		120 000,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		-120 000,00 €
R-1323 : Départements		21 000,00 €
D-2041412 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	15 000,00 €	
D-2041642 : SPIC - Bâtiments et installations	18 500,00 €	
D-21318 : Autres bâtiments publics	-167 000,00 €	
D-21783 : Matériel de bureau et matériel informatique	-30 000,00 €	
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	34 500,00 €	
D-2184 : Mobilier	30 000,00 €	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>-99 000,00 €</b>	<b>-99 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 000,00 €</b>	<b>81 000,00 €</b>

15) DIVERS**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA BRUCHE**

VU l'alinéa 3 de l'article L5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2015 actant la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 05 mai 2014 relative à la désignation de délégués au comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au Comité Directeur de ce Syndicat :

Monsieur	Gérard DOUVIER	Maire	BAREMBACH
Madame	Alice MOREL	Maire	BELLEFOSSE
Monsieur	Guy HAZEMANN	Maire	BELMONT
Madame	Myriam SCHEIDECKER	Maire	BLANCHERUPT
Monsieur	Marc DELLENBACH	Maire	BOURG-BRUCHE
Monsieur	Emile FLUCK	Maire	COLROY-LA-ROCHE

Monsieur	Maurice GUIDAT	Maire	FOUDAY
Monsieur	Philippe REMY	Maire	GRANDFONTAINE
Monsieur	J.-Bernard PANNEKOECKE	Maire	LA BROQUE
Monsieur	Pierre MATHIOT	Adjoint au Maire	LA BROQUE
Monsieur	J-Louis BATT	Maire	LUTZELHOUSE
Madame	Christine MORITZ	Maire	MUHLBACH-SUR-BRUCHE
Monsieur	André WOOCK	Maire	NATZWILLER
Monsieur	André WOLFF	Maire	NEUVILLER-LA-ROCHE
Monsieur	Pierre GRANDADAM	Maire	PLAINE
Monsieur	Thierry SIEFFER	Maire	RANRUPT
Monsieur	Marc SCHEER	Maire	ROTHAU
Monsieur	Marc GIROLD	Maire	RUSS
Monsieur	J-Pol HUMBERT	Adjoint	SAALES
Monsieur	Gérard DESAGA	Maire	SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
Monsieur	Hubert HERRY	Maire	SAULXURES
Madame	Christiane OURY en remplacement de Monsieur Frédéric BIERRY, démissionnaire	Adjointe au Maire	SCHIRMECK
Monsieur	Laurent BERTRAND en remplacement de madame Marie Claude PADELLEC ASLAN, démissionnaire	Maire	SCHIRMECK
Monsieur	Ervain LOUX	Maire	SOLBACH
Monsieur	Alain GRISE	Maire	URMATT
Monsieur	Pierre REYMANN	Maire	WALDESBACH
Monsieur	Paul FISCHER	Maire	WILDERSBACH
Monsieur	Alain FERRY	Maire	WISCHES
Monsieur	Alain HUBER	Adjoint au Maire	WISCHES

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
Mme Nicole LIGNEL		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
/		/	
/		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		/	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		/	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		/	
M. Vincent FELDER		M Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
Mme Marie Claude PADELLEC ASLAN		/	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Nathalie CALMES CARDOSO		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M Alain FERRY	
/		M. Alain HUBER	
/			